

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 mai 2017

Le jeudi 18 mai 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 12 mai 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

## Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M- A. SCANO, M. Ch. ROUSSILLON, M. J- L. PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J- P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

## Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. J-L. PALÉVODY  
M. J-B. CHEVALLIER a donné procuration à Mme M-P. GLEIZES  
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. P. BROT

## Membres absents

Mme V. LETARD, M. Fr. ESCANDE, Mme A. POL.

## Exposé des motifs

Le conseil municipal a été informé le 9 février dernier de la démission d'un conseiller municipal et de modifications à venir concernant les attributions des conseillers municipaux adjoints, délégués et missionnés eu égard à la délibération n°2017/AVR/15 du 5 avril 2017.

La modification de la composition de l'équipe municipale entraîne une modification des délégations des élus prises par arrêté du Maire. Les modifications se font comme suit :

- Conseiller municipal délégué aux animations locales, sportives et associatives devient adjoint aux animations locales, sportives et associatives ;
- Adjointe au maire déléguée à l'ingénierie financière, à l'optimisation des ressources, des dépenses et de la commande publique devient conseillère municipale déléguée à l'ingénierie financière, à l'optimisation des ressources, des dépenses et de la commande publique ;

*Nombre de Conseillers : 33*

*En exercice : 33*

*Présents ou représentés : 30*

*Nombre de votants : 26*

**Numéro**  
**2017/MAI/30**

**Point de l'ordre du jour**  
**2**

**OBJET**  
**MODIFICATIONS DES**  
**DÉLÉGATIONS DE**  
**FONCTION DU MAIRE, DES**  
**ADJOINT(E)S ET DES**  
**CONSEILLER(E)S**  
**MUNICIPAUX(ALES)**  
**DÉLÉGUÉ(E)S**

**RAPPORTEUR**  
**M. LE MAIRE**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :*  
*La transmission en Préfecture le : 01/06/2017*  
*L'affichage en mairie le : 01/06/2017*  
*La notification le : 01/06/2017*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Il devient donc nécessaire de procéder à la modification des intitulés des délégations sur la délibération du régime des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

- ◆ **Maire : aucune modification du taux d'indemnités**  
**57,99 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**
  
- ◆ **Adjoint(e) au maire délégué(e) à l'action sociale, développement social de quartier, intercommunalité : aucune modification du taux d'indemnités**  
**23,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**
  
- ◆ **Adjoint(e) au maire : aucune modification du taux d'indemnités**  
**14,52 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**
  - Adjointe au maire déléguée à l'aménagement du territoire, patrimoine, services techniques ;
  - Adjoint au maire délégué à la démocratie et communication ;
  - Adjoint au maire délégué à la culture ;
  - Adjointe au maire déléguée au développement durable, mobilité ;
  - Adjoint au maire délégué à l'innovation, économie et emploi ;
  - Adjointe au maire déléguée à l'éducation, co-éducation, enfance et jeunesse ;
  - Adjoint au maire délégué aux affaires générales, relation citoyens, sécurité et tranquillité publique, devoir de mémoire et défense ;
  - Adjoint au maire délégué aux animations locales, sportives et associatives.
  
- ◆ **Conseiller(e) Municipal(e) délégué(e) : aucune modification du taux d'indemnités**  
**14,52 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**
  - Conseillère municipale déléguée au numérique, évaluation et modernisation de l'action publique, Fablab ;
  - Conseiller municipal délégué au tourisme, loisirs, transports ;
  - Conseiller municipal délégué à l'ESS, aux finances, à la prospective et rapporteur du budget ;
  - Conseiller municipal délégué à l'international, Europe, coopération décentralisée ;
  - Conseiller municipal délégué aux travaux, voirie, entretien et sécurité des bâtiments ;
  - Conseillère municipale déléguée à l'ingénierie financière, à l'optimisation des ressources, des dépenses et de la commande publique.

◆ **Conseiller(e) Municipal(e) délégué(e) sur la mission : aucune modification du taux d'indemnités**

**3,06 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**

- Conseillère municipale déléguée sur la mission aux personnes en situation de handicap et seniors ;
- Conseillère municipale déléguée sur la mission Égalité Femme-Homme, promotion de la lecture publique et laïcité ;
- Conseillère municipale déléguée sur la mission modernisation des équipements culturels et accessibilité ;
- Conseillère municipale déléguée sur la mission Conseil des jeunes ;
- Conseillère municipale déléguée sur la mission restauration et qualité alimentaire ;
- Conseiller municipal déléguée sur la mission prévention ;
- Conseiller municipal délégué sur la mission lutte contre les exclusions.

**Décision**

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE, et après en avoir délibéré par **26 Voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (M. BROT, Mme CABAU, M. CHARLIER et par procuration M. MERELLE) :

- **ACCEPTE** la modification des intitulés des délégations sur la délibération du régime des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués, telle que décrite ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*

NOM	PRÉNOM	Qualité (Précisé le rang des adjoint)	Taux/IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Brut mensuel	Écrêtement (oui/non)
LUBAC	Christophe	Maire	<b>57,99 %</b>	2 244,72 €	Non
FAIVRE	Claudia	1 <sup>ère</sup> Adjointe	<b>14,52 %</b>	561,85 €	Non
ARCE	Pablo	2 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>14,52 %</b>	561,85 €	Non
ROZENKNOP	Gérard	3 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>14,52 %</b>	561,85 €	Non
DOSTE	Marie-Pierre	4 <sup>ème</sup> Adjointe	<b>23,63 %</b>	914,62 €	Non
LETARD	Valérie	5 <sup>ème</sup> Adjointe	<b>14,52 %</b>	561,85 €	Non
CHEVALLIER	Jean-Bernard	6 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>14,52 %</b>	561,85 €	Non
MATON	Pascale	7 <sup>ème</sup> Adjointe	<b>14,52 %</b>	561,85 €	Non
CLEMENT	André	8 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>14,52 %</b>	561,85 €	Non
PALEVODY	Jean-Luc	9 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>14,52 %</b>	561,85 €	Non
GLEIZES	Marie-Pierre	Conseillère Déléguée	<b>14,52 %</b>	561,85 €	Non
SCHANEN	Pierre-Yves	Conseiller Délégué	<b>14,52 %</b>	561,85 €	Non
ROSTAN	Sébastien	Conseiller Délégué	<b>14,52 %</b>	561,85 €	Non
PASSERIEU	Bernard	Conseiller Délégué	<b>14,52 %</b>	561,85 €	Non
CARRAL	Alain	Conseiller Délégué	<b>14,52 %</b>	561,85 €	Non
GEORGELIN	Claire	Conseillère Déléguée	<b>14,52 %</b>	561,85 €	Non
CIERLAK-SINDOU	Céline	Conseillère avec mission	<b>3,06 %</b>	118,61 €	Non
BAUX	Gisèle	Conseillère avec mission	<b>3,06 %</b>	118,61 €	Non
BLANSTIER	Véronique	Conseillère avec mission	<b>3,06 %</b>	118,61 €	Non
GRIET	Claude	Conseillère avec mission	<b>3,06 %</b>	118,61 €	Non
NSIMBA	Divine	Conseillère avec mission	<b>3,06%</b>	118,61 €	Non
SCANO	Marie-Ange	Conseillère avec mission	<b>3,06%</b>	118,61 €	Non
ROUSSILLON	Christophe	Conseiller avec mission	<b>3,06%</b>	118,61 €	Non